

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1895)
Heft: 2

Rubrik: Assemblée générale du 7 mars 1895, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 7 Mars 1895, Petite Salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

Les charges du nouveau Comité ont été réparties comme suit :

MM. Lucien Baatard, président.

Emile Hunsiger, vice-président.

Ch. Mégard, secrétaire du Comité.

J. Sigg, bulletinier.

J. Pautry, bibliothécaire-archiviste.

J. Constantin, trésorier.

L. Grosgrin, secrétaire des assemblées générales.

La candidature de M. *François Tinguely*, stagiaire, est acceptée à l'unanimité.

M. le *Président* invite les sociétaires à formuler des sujets d'étude destinés à être communiqués au Comité directeur de la Société pédagogique de la Suisse romande, en vue du prochain Congrès.

M. *Sené* propose de traiter « la tenue du corps et de la plume, » qui donne lieu, dans nos écoles, à de nombreuses critiques.

M. *Sigg* est d'avis que l'organisation du Congrès devrait prévoir des sections travaillant parallèlement, et se réunissant en assemblées générales pour procéder à la coordination de leurs travaux.

Les laboratoires de psychologie travaillent, nous devons nous enquérir de leurs études et leur communiquer les résultats de nos observations. Ces questions pourraient être introduites sous le titre de « psychologie et pédagogie. » Sous celui de « enseignement réel et carrières universitaires » nous nous occuperions, sur le terrain fédéral, de nos sections réales et de leur raccordement avec les facultés universitaires, celle de médecine en particulier, dont l'accès leur est impossible par suite des connaissances exigées en fait de langues mortes.

M. *Humbert* propose le sujet suivant : « L'intervention de la Confédération dans les écoles primaires et l'application de l'article XXVII de la Constitution fédérale ».

M. *Sené* défend l'étude des langues mortes, nécessaires en botanique et en thérapeutique. Quant à la proposition de M. *Humbert*, il estime qu'en raison de son caractère politique, il serait préférable de la laisser de côté.

M. *Baatard* démontre l'opportunité de s'occuper des questions d'éducation physique et d'hygiène scolaire. Les efforts de nos voisins dans ce domaine si important doivent être un stimulant pour nous.

M. *Sigg* insiste sur l'importance de la « préparation des candidats à l'enseignement ». Il serait à désirer que le recrutement du corps enseignant secondaire se fît sur la présentation de titres déterminés. Le stage des Genevois dans d'autres cantons et vice-versa entre dans le cadre de la proposition.

Il est finalement décidé de transmettre les six sujets suivants au Comité directeur :

- 1^o Tenue du corps et de la plume.
- 2^o Psychologie et pédagogie.

- 3° Enseignement réel et carrières universitaires.
- 4° Intervention de la Confédération dans les écoles primaires et application de l'article XXVII de la Constitution fédérale.
- 5° Education physique et hygiène scolaire.
- 6° Préparation des candidats à l'enseignement.

2° Suite de la discussion du rapport de la Commission de révision des statuts.

La discussion des propositions déjà présentées par la Commission de révision dans l'assemblée du 13 décembre 1894, relativement au mode d'élection du Comité, met de nouveau en présence deux avis différents.

M. *Humbert* appuyé par MM. *Golay* et *Lagotata*, se prononce contre l'élection charge par charge, tout en admettant le principe de la majorité absolue. Il trouve préférable de nommer le Comité en bloc, puis d'élire ensuite le Président et le Vice-Président. Les autres charges seraient réparties par le Comité lui-même.

M. *Baatard* estime que tous les rôles offrant des difficultés particulières à chacun d'eux et réclamant des capacités différentes, l'élection charge par charge permet d'agir en connaissance de cause et de porter les suffrages sur des sociétaires plus spécialement qualifiés pour les fonctions qui leur pourraient incomber.

L'Assemblée admet à l'unanimité des voix le principe de la majorité absolue.

Elle repousse l'élection charge par charge.

La Commission présente les statuts suivants au sujet du Bulletin :

1. Les procès-verbaux des séances sont résumés dans un bulletin qui est l'organe de la Société.

2. On peut insérer dans le Bulletin des travaux originaux, à condition qu'ils aient été lus en assemblée générale et que leur reproduction *in-extenso* soit demandée à la majorité des membres présents.

3. Le Comité choisit dans son sein une Commission de rédaction à laquelle le bulletinier doit soumettre son travail avant de le livrer à l'impression.

4. Les frais d'impression du Bulletin doivent être couverts en partie par les annonces faites sur la couverture.

5. C'est le président qui a la responsabilité des annonces.

M. *Humbert* croit qu'il serait suffisant de dire que la couverture est réservée à des annonces, sans spécifier l'obligation que contient l'article 4. L'existence du Bulletin semble liée à la possibilité de trouver des annonces. Elles ne nous ont pas fait défaut jusqu'ici, mais que ferions-nous si le contraire venait à se présenter ?

M. *Baatard* ne craint pas cette éventualité, si les responsabilités sont nettement définies selon l'esprit des articles 4 et 5. Il ne faut pas oublier que la modicité des frais qu'entraîne pour nous notre petit organe est une des conditions essentielles de son existence. Les dispositions visées par M. *Humbert* créent donc une obligation qui se justifie.

En votation, les articles proposés par la Commission sont acceptés sans modification.

Aucune proposition nouvelle n'étant présentée, la revisison des statuts est déclarée terminée. L'Assemblée remet au Comité le soin de constituer une Commission de rédaction qui sera chargée de donner aux statuts révisés leur forme définitive.

3° Enseignement de l'histoire naturelle à l'école primaire.

M. le Président lit la partie du programme relative à l'enseignement de l'histoire naturelle.

Nous en extrayons les passages suivants, sur lesquels s'est plus particulièrement portée la discussion :

Deuxième année : Notions très élémentaires sur le corps humain : os, muscles, cinq sens. Etude comparée des animaux que l'enfant connaît.

Troisième année : Description du corps de l'homme : os, muscles, nerfs. — Organes des sens. — Organes de la vie :

cerveau, cœur, poumons, estomac, moelle épinière, foie, intestins.

Notions sur les embranchements. Etude de quelques types de mammifères et d'oiseaux.

Quatrième année. Notions sur la digestion, sur les mouvements. Division en classes des vertébrés.

Etude sur quelques types choisis des organes principaux de la plante. Notions sommaires sur les grandes divisions du règne végétal.

M. le *Président* propose un échange de vues en procédant année par année.

M^{lle} *Métral*, parlant des années inférieures, dit qu'il faut traiter l'histoire naturelle non dans des leçons à part, mais en disséminant son étude dans les autres leçons, au fur et à mesure que l'occasion s'en présente. Compris d'une autre manière, cet enseignement peut donner lieu à des leçons brillantes, où l'on peut mettre à contribution toute son érudition, mais dont l'élève ne retire que peu de fruits. Le programme de 3^{me} année est surchargé de notions de physiologie qui sont inaccessibles à de jeunes intelligences et devraient être repoussées en cinquième année, avant laquelle elles ne sauraient être abordées avec profit.

M. *Démolis*, dans un même ordre d'idées, estime que cet enseignement doit être purement occasionnel dans les premières années. Le rôle de la troisième année devrait se borner, et dans la leçon de composition, à la description des caractères extérieurs des animaux que l'enfant peut observer dans son milieu, pour lui permettre d'arriver à une classification rudimentaire. Pour ce qui concerne l'homme, l'étude des fonctions physiologiques, du système nerveux en particulier, est absolument inopportune; elle peut conduire à des exagérations qui ne feront de l'élève qu'un petit savant, par l'abus des mots au détriment des idées.

MM. *Charroz* et *Lagotala* trouvent également qu'il est nécessaire de simplifier la classification zoologique. Elle ne pourrait que mieux s'adapter à l'école primaire en la basant davantage sur les mœurs et l'utilité des animaux. Elle gagnerait ainsi en sens pratique ce qu'elle perdrait au point de vue scientifique strict.

M. *Golay* dit que l'étude des subdivisions ne devrait commencer qu'en quatrième année. D'une manière générale, il trouve le programme embarrassé de notions difficiles ou réparties d'une manière sujette à plusieurs critiques.

M. *Reymann* voudrait voir adopter pour les végétaux une classification reposant sur leur utilité respective. L'étude de la botanique ne devenant profitable qu'à la condition d'être essentiellement pratique, l'observation directe de la nature peut seule initier l'élève à la connaissance de la flore de notre pays. Plusieurs expériences de physiologie végétale, faciles à exécuter, constituent pour la leçon un grand élément d'intérêt.

L'enseignement de 6^e année ne donne lieu à aucune observation.

L'Assemblée discute ensuite les bases sur lesquelles pourrait se faire la répartition des matières que prévoit le programme.

M. *Behrens* indique dans quel esprit se fait cette étude à Lübeck. Dans les premières années, on s'occupe de la description de types d'animaux communs, sans établir de relations entre eux. En troisième et quatrième années, on les compare pour les classer. L'anatomie et la physiologie ne viennent que dans les années supérieures.

Après quelques observations de MM. *Lagotala* et *Dubois*, M. le Président résume la discussion et dégage les idées qui s'y sont fait jour.

Si l'on doit voir dans l'intuition le levier le plus puissant de l'instruction, ce n'est pas une raison pour attribuer à l'histoire naturelle, en sa qualité de science d'observation, une place par trop prépondérante. Il y aurait lieu d'alléger sous ce rapport, dans une sage mesure, le programme de nos classes inférieures, d'en élaguer des notions hâtives, telles que les fonctions physiologiques, qui, abordées trop tôt, ne peuvent guère donner lieu qu'à un inutile verbiage.

L'Assemblée exprime, à l'unanimité des voix, son désir de voir le programme d'histoire naturelle modifié dans le sens suivant :

1^o *Enseignement purement descriptif dans les quatre années inférieures.*

2^o *Renvoi des notions de physiologie en 5^e et 6^e années.*

M. *Baatard* insiste sur la nécessité des observations, condition indispensable de la leçon de botanique ; elles doivent se faire devant la nature elle même. Si l'on se borne à examiner en classe quelques éléments d'un végétal pour faire ressortir ses caractères de classification, l'élève ne le reconnaîtra pas dans la pratique et confondra les types les plus communs, parce qu'il n'en aura pas eu une vision d'ensemble. Il serait à souhaiter que nous eussions l'autorisation de visiter l'Ecole d'Horticulture, où il y aurait matière à de fructueuses expériences.

M. *Sigg* demande que l'on ne fixe pas le nombre d'heures dans les quatre premières années, et que ce ne soit que dans les deux dernières, où l'on y consacrerait deux heures par semaine, que l'histoire naturelle puisse donner lieu à des questions d'examen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LOUIS GROSGURIN.
